



# PATINAGE QUÉBEC

## ÉNONCÉ OFFICIEL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Code :	ÉNONCÉ-2	
Date d'approbation par le Conseil d'administration :	27/01/2013	Le présent énoncé peut faire l'objet d'une révision sur une base occasionnelle.
Date d'entrée en vigueur :	04/05/2013	
Modifié le :	06/01/2019 14/03/2019 09/11/2022 22/03/2023 18/11/2025	
Publique / Privé :	Publique	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Membres du conseil d'administration <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Membres et adhérents <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____	



## 1. CONTEXTE

Le conseil d'administration est responsable de la direction des affaires de Patinage Québec. Il est imputable de ses résultats et de sa performance. Pour favoriser l'atteinte des résultats et de la performance escomptée, le conseil d'administration s'est doté de plusieurs politiques administratives et de gouvernance.

De plus, toujours afin de favoriser l'atteinte des résultats et de la performance anticipée, le conseil d'administration a entériné unanimement plusieurs énoncés officiels, dont celui-ci qui porte sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, de Patinage Québec. Les profils de compétences, de connaissances et de qualités recherchées pour tous les administrateurs sont énoncés afin que les personnes à ces postes puissent remplir adéquatement leurs importantes responsabilités.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent énoncé s'applique exclusivement au conseil d'administration de Patinage Québec et est un complément des règlements généraux de Patinage Québec.

## 3. OBJECTIFS

Le conseil d'administration désire clarifier la réalité de Patinage Québec, sa raison d'être, sa fierté et se donner tous les outils nécessaires à la concrétisation de ses rêves et objectifs. Par la précision des rôles, des responsabilités et des principes d'engagement et par l'identification des compétences, connaissances et qualités requises pour les administrateurs, le processus de désignation devient transparent et sera plus facilement encadré.

## 4. LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle et les responsabilités du conseil d'administration sont présentés dans les règlements généraux de Patinage Québec.

## 5. LES PRINCIPES D'ENGAGEMENT

Les administrateurs adhèrent au code d'éthique et de déontologie présenté dans la politique 3 sur la gestion des codes d'éthique, de déontologie et de conduite.



## 6. LES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs dont un minimum de trois (3) sont des administrateurs indépendants et comprend:

- Huit (8) administrateurs élus;
- Un (1) représentant des présidents des associations régionales nommé par et parmi ses pairs;
- Un (1) représentant des entraîneurs professionnels nommés par ses pairs; et;
- Un (1) administrateur nommé par le conseil d'administration.

Chaque administrateur est un adhérent en règle de Patinage Canada agissant dans le meilleur intérêt de Patinage Québec et agissant comme représentant de Patinage Québec lors des événements.

## 7. LES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration nomme les dirigeants suivants parmi les membres du conseil d'administration : le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

L'éligibilité et les tâches des dirigeants sont présentées dans les règlements généraux de Patinage Québec.

## 8. LE PROFIL DE COMPÉTENCES REQUIS

En plus des qualifications des administrateurs demandées dans les règlements généraux de Patinage Québec, les compétences suivantes sont requises :

**Sens des responsabilités** : L'administrateur est apte à faire face à toutes ses obligations et à porter les conséquences de ses actes.

**Sens du leadership** : L'administrateur est proactif et apporte une contribution significative au conseil et dans tous ses dossiers. Reconnu comme un leader dans son domaine, l'administrateur bonifie les débats au conseil, démontre de la polyvalence et de l'ouverture d'esprit et il fait preuve d'initiatives.

**Capable d'une réflexion stratégique** : L'administrateur doit être capable de reconnaître les enjeux des situations pour Patinage Québec. Il doit pouvoir reconnaître les risques, être vigilant et bien comprendre les contextes politique, économique et social de l'organisation. L'administrateur est capable de perspective, car il a un bon vécu professionnel.

**Fiabilité** : L'administrateur a toujours fait ses devoirs, dans les délais fixés. Il assiste aux réunions où il est convoqué et participe activement.

**Habile communicateur** : L'administrateur doit pouvoir exprimer clairement ses idées et être aussi fort sur le mode écoute. En fait, l'administrateur participe à des échanges constructifs et travaille à rallier les opinions divergentes.

**Sens de l'éthique et bon jugement** : L'administrateur doit se comporter de manière conforme au code d'éthique de PATINAGE QUÉBEC. Il doit savoir reconnaître les conflits de valeurs et les risques éthiques. L'administrateur se concentre sur les points importants, les points à valeur ajoutée. L'administrateur est capable de toujours s'appuyer sur des faits plutôt que des perceptions.



**Intégrité :** L'administrateur a à cœur de toujours faire prévaloir les intérêts de PATINAGE QUÉBEC. Il se comporte de façon honnête et se conduit, en tout temps, de façon irréprochable. Ainsi, l'administrateur utilise les informations obtenues, grâce à son statut, aux seules fins de PATINAGE QUÉBEC. De plus, il ne se sert pas de son statut d'administrateur afin d'en tirer un avantage quelconque.

**Courage :** L'administrateur sait poser avec tact des questions difficiles et il sait exprimer respectueusement son appui ou son désaccord aux propositions ou actions de la présidence ou de la direction générale, ou de ses collègues.

**Souplesse :** L'administrateur est toujours réceptif aux nouvelles possibilités et nouvelles façons de faire. Il est ouvert aux possibilités de changements. Il sait que le passé n'est pas garant de l'avenir.

**Loyauté :** L'administrateur est fidèle à son organisation, son équipe et son rôle. Il s'acquitte de ses responsabilités et devoirs conformément aux attentes.

**Disponibilité :** L'administrateur s'engage à consacrer du temps à l'organisation, à se rendre disponible pour l'organisation. Il doit obligatoirement arriver préparé et informé à toutes les réunions du conseil d'administration.

**Esprit d'équipe :** L'administrateur comprend le lien unissant chacun à Patinage Québec, partage ce sentiment d'étroite collaboration, de synergie au sein de l'organisation et s'engage à œuvrer, en tout temps, pour le bien de l'équipe même si cela signifie au détriment de son bien personnel.

## 9. LA MATRICE DE COMPÉTENCES

Chaque année, les administrateurs remplissent la matrice de compétences présentée à l'annexe 1. Le profil collectif des critères recherchés pour les administrateurs est présenté avec l'avis de mise en candidature.

## 10. RECRUTEMENT DES ADMINISTRATEURS

L'appel de candidatures est fait en utilisant différents moyens de diffusion, incluant sans toutefois s'y limiter, la diffusion aux membres et aux adhérents, le site Internet, tout autre site spécialisé ou tout autre moyen jugé pertinent pour combler le poste. De plus, les bénévoles ayant connaissance de l'appel de candidatures sont invités à diffuser l'appel de candidatures au sein de leur communauté.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de déontologie a le mandat de prévoir un plan de relève pour le conseil d'administration, la présidence et la vice-présidence. Pour ce faire, il doit réviser et élaborer une procédure de mise en candidature pour les administrateurs ainsi qu'élaborer et mettre en place un programme d'accueil et de formation continue pour les administrateurs.

## ANNEXE 1 - MATRICE DE COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

**Légende**

**Obligation**

**Interdiction**

**Recommandation**

Profil		1 / Prés	Administrateurs saison en cours									Total	Cible	Relève saison suivante			
			2 / Vice- Prés	3 / Sec	4 / Trésorier	5	6	7	8	Nomm é	Ent						
Rôles actifs	Admin. clubs ou régions															1	
	Officiel national																
	Entraîneur																
	Parent de patineurs																
	Athlète actif sur la scène nationale ou internationale																max 1
Genre	Femme																50%
	Homme																50%
	Non binaire																
Origine	Issu(e) des communautés ethniques																
Âge	<35 ans																
	35-49 ans																
	50-64 ans																
	65 ans et +																
Langues	Français																
	Anglais																
	Autres																
Région	Montréal + envir.																
	Québec + envir.																
	Autres																%
Expériences clés	Ancien patineur																
	Gouvernance																
	Gestion																
	Finances et comptabilité																
	Affaires juridiques																
Compétences désirées	Gestion des risques																
	Communication-Marketing																
	Affaires gouvernementales																
	RH																
	Gestion des TI																
	Planification stratégique																